

**LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS
DANS UN CONTEXTE DE MOBILITE DE
TRAVAIL SUD - SUD**

Dr. Birane THIAM

Conseiller Technique / DGTSS

Point focal Migration Ministère du Travail/Sénégal

Sommaire

- I. Introduction
- II. Les constats
- III. Le rappel de la doctrine
- IV. Les lacunes et obstacles
- V. Les contraintes
- VI. Les bonnes pratiques : exemple du Sénégal
- VII. Les recommandations

I. Introduction

- Migrer. Se mouvoir, se déplacer est devenu un des signes les plus éloquent de la mondialisation.
- Depuis deux décennies les trajets linéaires des migrants qui les conduisaient d'une station de départ – (au sud) vers un lieu d'arrivée (au nord) tendent à se modifier pour des trajectoires détournées, circulaires ou en dents de scie, dans une nouvelle logique de parcours sud-sud

II. Constats

- la migration internationale qui est consubstantielle à l'humanité a fait l'objet d'une grande préoccupation au niveau international 3% de la population mondiale.
- La migration est un phénomène qui a dominé les sociétés anciennes et qui va encore caractériser les sociétés modernes surtout dans un contexte marqué par la mondialisation, les crises sociales et politiques.
- Les migrants sont confrontés à de nombreuses difficultés : xénophobie, négation de leurs droits, discrimination / pratiques jugées inhumaines et dégradantes qui contribuent à les fragiliser et les à les rendre vulnérables.

- La migration n'est ni un fléau des temps modernes, ni un signe de malédiction.
- Elle demeure un puissant mécanisme qui, s'il est bien organisé, peut offrir de nombreuses opportunités aux migrants et leurs familles, aux pays de départ et aux pays de destination.
- **Sécurité sociale : 11% à 15% de la population active**
- **Protection sociale : 3% à 7% de la population totale**

III. Rappel de la doctrine

- l'égalité de traitement
- la détermination de la législation applicable
- la conservation des droits acquis
- la conservation des droits en cours d'acquisition
- le service des prestations hors du pays d'emploi

IV. Les lacunes et obstacles

➤ Au niveau législatif

- la conservation des droits acquis et
- des droits en cours d'acquisition
- Non ratification par certains Etats de conventions bilatérales ou multilatérales de sécurité sociale et la réduction de la coopération entre les Etats à une simple entraide administrative

➤ **Au niveau administratif**

- L'évolution exponentielle du phénomène migratoire et l'absence de données statistiques fiables
- La gestion et la conservation des dossiers
- Entraide administrative

➤ **Au niveau institutionnel**

- Absence de politique migratoire devant un phénomène qui monte en puissance et qui se diversifie
- Gestion dispersée de la migration
- Privilège de la dimension économique au détriment de la dimension fondée sur le droit (instrumentalisation)
- Instabilité institutionnelle
- Faible volonté politique
- Problème de compétence dans les Ministères en charge des nationaux de l'étranger
- Absence de compétences dans les représentations diplomatique et consulaire

V. Contraintes

- La forte croissance de l'économie informelle
- L'auto emploi
- Le chômage
- Le déséquilibre entre population active/population salariée
- L'absence d'accords bilatéraux de SS entre pays du Sud
- Les conflits armés

- Non prise en compte de la sécurité sociale dans les accords bilatéraux de travail
- Absence de cadres nationaux de concertations
- L'opacité des actions des agences de placement
- Le principe de territorialité
- Le principes de résidence
- Le stage qui est très élevé et différencié

VI. Bonnes pratiques Sénégal

- Non discrimination entre travailleurs nationaux et étrangers en matière de protection sociale
- Conditions d'affiliation et de cotisation identiques
- Ratification de la C.102 et de la CNU (1990)
- Création d'un service de prestations à l'étranger
- Levée de la clause de résidence
- La mise en place d'un système de paiement par voie bancaire et postale

VII. Recommandations

- La volonté politique des Etats
- L'élaboration de politiques nationales migratoires
- La formalisation de l'économie informelle
- La dynamisation de l'Administration du travail
- La création des Observatoires sur les migrations
- La promotion de l'approche basée sur le droit

Recommandations (Fin)

- La ratification des instruments juridiques pertinents
- La conclusion des accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale (CEDEAO), la ratification de la Convention multilatérale de la CIPRES
- Le recentrage institutionnel
- L'organisation des missions conjointes de contrôle
- Le renforcement des capacités des IPS pour une portabilité des pensions



JE VOUS REMERCIE

birane4@yahoo.fr